



## RÉGLEMENT

**CONCOURS « EN ROUTE POUR LES VILLES MEMOIRES »  
ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025**

## **Article I : Organisation**

La Communauté urbaine de Dunkerque, domiciliée Pertuis de la Marine, BP 85530- 59386 Dunkerque cedex 1, organise un prix-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « En route pour les villes mémoires » qui se déroulera sur l'année scolaire 2024-2025.

## **Article II : Public éligible**

Ce concours est gratuit, sans obligation d'achat. Il est ouvert aux classes de **CM1, CM2 et les Collèges**, situées sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque, ainsi qu'aux **CME et CMJ** (conseil municipal des enfants et des jeunes) des communes constituant la Communauté urbaine de Dunkerque : Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Craywick, Dunkerque, Ghyvelde-les-Moères, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa, Spycker, Tétéghem-Coudekerque-Village et Zuydcoote.

Les groupes ne doivent pas dépasser les 30 jeunes (une exception pourra être faite sur demande uniquement pour les classes dépassant les 30 élèves).

## **Article III : Objet du concours**

L'année 2025 sera synonyme de commémorations pour l'ensemble du territoire dunkerquois. Dans le cadre exceptionnel des 80 ans de la libération de Dunkerque et les 85 ans de l'Opération Dynamo, la Communauté urbaine de Dunkerque organise un concours intitulé « **En route pour les Villes Mémoires** ».

Ce concours a pour but de sensibiliser les participants à l'histoire et au devoir de mémoire, en promouvant des valeurs telles que la paix, la compréhension interculturelle et la lutte contre la montée des extrémismes. Ce projet s'appuie sur le réseau international des Villes Mémoires qui existe depuis 2016. Ce réseau se compose de dix-huit villes, mentionnées ci-dessous, qui ont toutes pour point commun d'avoir été détruites lors d'un conflit du XXe siècle et de développer aujourd'hui une politique mémorielle forte.

Ce prix vise à récompenser les travaux collectifs d'élèves ou de jeunes qui auront su apporter une réalisation permettant d'apprécier la dimension mémorielle du projet et ainsi mettre en avant le patrimoine et l'histoire des Villes Mémoires.

Les projets devront répondre à l'une des thématiques et sous-thématique suivantes (au total 6) :

### **1 / L'esprit de résistance**

- **1a** - Illustrer ce que signifie résister dans un contexte historique
- **1b** – Mettre en lumière les grandes figures emblématiques ou actes de résistance

### **2 / La lutte contre les extrêmes au XXème siècle**

- **2a** - Analyser et présenter des exemples de lutte contre les idéologies extrémistes et totalitaires
- **2b** - Sensibilisation aux dangers des discours de haine et de division

### **3 / La transmission de la mémoire (autour des 2 Guerres mondiales)**

- **3a** - Importance de la mémoire des 2 grands conflits mondiaux pour la construction d'un avenir pacifique et tolérant
- **3b** - Comment transmettre les leçons du passé aux nouvelles générations

Ne seront pas recevables les projets suivants :

- Les projets à caractère lucratif, commercial ou confessionnel ;
- Les projets ne présentant pas de caractère d'intérêt général et se situant exclusivement dans le champ des loisirs ;
- Les projets associatifs.

#### Liste des Villes Mémoires :

- Ypres (Belgique)
- Rostock (Allemagne)
- Szczecin (Pologne)
- Gdansk (Pologne)
- Coventry (Royaume-Uni)
- Dunkerque (France)
- Guernica (Espagne)
- Bizerte (Tunisie)
- Caen (France)
- Le Havre (France)
- Oradour-sur-Glane (France)
- Ouistreham (France)
- Saint-Nazaire (France)
- Hwaseong (Corée du Sud)
- Krefeld (Allemagne)
- Boutcha (Ukraine) – ville associée
- Hiroshima (Japon) – par le réseau Maires pour la Paix
- Arras (France)

Un seul projet par classe identifiée sera recevable, ainsi qu'un seul projet par CME ou CMJ. Le choix du support est libre, les groupes participants peuvent présenter leur projet sur tout support propre à mettre en valeur les thématiques listées en amont. Le support peut ainsi être (liste non exhaustive) ;

- Dossier écrit : Analyses, essais, biographies, poésie
- Projets artistiques : Dessins, peintures, sculptures, œuvres numériques, pièce de théâtre
- Médias audiovisuels : Films, documentaires, podcasts, chanson
- Autres : Jeu de société, etc.

#### **Article IV : dépôt des candidatures**

Un même groupe ne peut déposer qu'un seul dossier correspondant à un seul projet mené sur la période d'éligibilité.

Une **note synthétique** (2 pages maximum) reprendra les différents éléments marquants, les grandes étapes du projet et les résultats obtenus ou espérés / les objectifs visés par l'initiative menée, en mettant en avant la dimension pédagogique du projet.

**De ce fait, un groupe (classe ou CME/CMJ) ne peut participer qu'avec un seul projet, dont le support est libre, répondant à l'une des thématiques listées plus haut, et pour un seul lot qui sera à préciser lors du dépôt du dossier (liste des lots en article VI).**

Les dossiers de candidature complets (incluant le formulaire de candidature dûment rempli p.9) doivent être envoyés **au plus tard le 7 février 2025** à minuit, l'heure de réception du mail de participation faisant foi. La mention « Concours Villes Mémoires » devra figurer dans l'objet du mail.

**Les projets devront être envoyés sur l'adresse électronique suivante : [international@tud.fr](mailto:international@tud.fr)**

Les documents devront être transmis en PDF. Pour les documents audio ou vidéos, ils devront être envoyés dans le mail de participation au concours (ex : via un lien Wetransfer)

Informations disponibles sur le padlet des commémorations de l'année 2025 via le lien suivant : [https://padlet.com/Commemoration\\_85eme\\_Operation\\_Dynamo/Dunkerque](https://padlet.com/Commemoration_85eme_Operation_Dynamo/Dunkerque), dans la catégorie « concours », ou par email en contactant [chloe.cadran@tud.fr](mailto:chloe.cadran@tud.fr) ou [oceane.quillon@tud.fr](mailto:oceane.quillon@tud.fr)

#### **Article V : Le jury et les critères d'évaluation**

Un jury composé d'élus de la Communauté urbaine de Dunkerque, de la Ville de Dunkerque, d'enseignants ainsi que des membres de la SDHA (Société dunkerquoise d'histoire et d'archéologie) et des acteurs partenaires, se réunira afin de désigner les lauréats du concours selon plusieurs critères d'évaluation. Seront jugés :

1. La pertinence et l'originalité du projet :
  - Adéquation avec les thématiques du concours
  - Originalité dans le traitement du sujet
2. La qualité de la recherche :
  - Exactitude historique
  - Richesse des sources et bibliographies
3. La créativité et la présentation du projet :
  - Qualité esthétique et innovation
  - Clarté et impact visuel/auditif
4. L'impact éducatif du projet :
  - Capacité à sensibiliser le public
  - Potentiel de transmission des valeurs de résistance et de mémoire

### **Article VI : Lots à remporter**

2 lots pour les classes et 3 lots pour les CME/CMJ sont à remporter. Il s'agit de plusieurs séjours thématiques autour des Villes Mémoires. En annexe, vous trouverez une description succincte des destinations.

La Communauté urbaine de Dunkerque assure l'organisation technique des lots, en lien avec ses partenaires. Un agent accompagne les groupes, en complément des encadrants prévus réglementairement.

Pour les classes de CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> :

- **4 jours à Ouistreham (trajets A/R inclus)**  
Dates : 10/06/25 au 13/06/25  
Avec visite du musée n°4 Commando et/ou Le Grand Bunker, rencontre avec le Maire de la ville et un témoin de la Seconde Guerre mondiale, visite d'Arromanches ou du Mémorial de Caen. Repas et hébergement inclus. Déjeuner pique-nique trajet aller à prévoir.
- **4 jours à Aix-en-Provence (trajets A/R inclus)**  
Dates : 03/06/25 au 06/06/25  
Avec visite du Camp des Milles et ateliers pédagogiques.  
Repas et hébergement inclus. Déjeuner pique-nique trajet aller à prévoir.

Pour les groupes de CME/CMJ :

- **Une journée à Arras (trajets A/R inclus)**  
Dates : 18/06/25  
Avec visite de la carrière Wellington et du Commonwealth War Grave Commission – Centre visiteurs. Déjeuner pique-nique à prévoir.
- **Une journée à Ypres (trajets A/R inclus) – 2 lots**  
Dates : 14/05/25 ou 25/06/25

Avec visite du musée *In Flanders Field Museum*, de la ville et participation à la Cérémonie du *Last Post*. Dîner inclus – déjeuner pique-nique à prévoir.

Pour les participants, ces séjours seront accompagnés en amont d'une présentation du réseau des Villes Mémoires. Un document permettant aux participants de faire, s'ils le souhaitent, un rallye mémoriel au cœur de Dunkerque sera également communiqué. En suivant les étapes du livret, les groupes sont amenés à découvrir différents lieux de mémoire dédiés aux victimes des conflits à Dunkerque, dans leur tragique diversité : juifs, civils, soldats, résistants, etc. (durée : 2h).

### **Article VII : Désignation des lauréats**

Un jury désignera les lauréats grâce à une grille d'évaluation reprenant les critères d'évaluation listés plus haut. Ces lauréats seront informés de l'issue du concours par la Communauté urbaine de Dunkerque par tout moyen approprié avant le 10 mars 2025.

### **Article VIII : Présentation des projets et remises des lots**

Les groupes participants ainsi que les projets lauréats seront contactés afin de participer **à un évènement lors duquel les projets retenus seront présentés au public et les prix remis aux différents lauréats**. Ces projets pourront faire l'objet d'une présentation publique lors de cet évènement.

Il pourra être demandé aux lauréats de présenter également leur projet lors du 6<sup>e</sup> colloque international des Villes Mémoires qui se tiendra à Dunkerque les 22 et 23 mai 2025.

Aussi, les groupes participants au concours s'engagent à accepter que leurs projets soient rendus publics et exposés, projetés ou diffusés lors de la soirée de remise de prix. De plus, ils cèdent par avance leurs droits d'auteur afférents à la Communauté urbaine de Dunkerque. Cette présentation n'ouvrira droit à aucune indemnité ou rémunération de ce chef.

Du fait de l'acceptation de leur prix, les lauréats autorisent la Communauté urbaine de Dunkerque à utiliser leurs nom (élèves, enseignants, encadrants, structures et établissements scolaires), adresse postale (établissements scolaires et structures) et photos dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent concours sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie financière ou en nature autre que le prix gagné.

Une autorisation parentale d'enregistrement et d'utilisation de l'image/la voix des mineurs lauréats sera demandée : il s'agira du document de l'Education Nationale d'autorisation parentale d'enregistrement et d'utilisation de l'image/la voix d'une personne mineure.

• Calendrier prévisionnel :

- 07.02.25 - clôture des dépôts des dossiers
- 10.03.25 – annonce des lauréats
- 28.03.25 – évènement de remise des prix
- 14.05.25 – Lot Ypres n°1
- 22 ou 23.05.25 – Présentation des projets lauréats lors du colloque des Villes Mémoires
- 03.06.25 au 06.06.25 – Lot Camp des Milles
- 10.06.25 au 13.06.25 – Lot Ouistreham
- 18.06.25 – Lot Arras
- 25.06.25 – Lot Ypres n°2

• Rappel des pièces nécessaires à la candidature :

- Note synthétique de présentation du projet (cf. page 3)
- Projet en PDF ou lien numérique permettant le visionnage ou le téléchargement du projet (cf. page 4)
- Autorisation parentale pour les enfants participant aux projets pour la diffusion de leur image (photos, vidéos) pendant 1 an
- Fiche de candidature (page 8)

**Article IX : Dépôt légal**

Le présent règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur. Ce règlement peut être obtenu sur simple demande adressée à :

Communauté urbaine de Dunkerque  
Direction Jeunesse et Relations Internationales  
« Concours Villes Mémoires »  
Pertuis de la Marine  
BP 85530  
59386 Dunkerque cedex 1

**Article X : Litiges et responsabilités**

Les lauréats renoncent à réclamer à l'organisateur tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Le lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit ; il est non cessible. Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée sur leur dossier de candidature.

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la

disqualification du groupe participant. La Communauté urbaine de Dunkerque tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement.

La Communauté urbaine de Dunkerque se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Prix ou encore de remplacer un lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

## **Article XII : Informatique et Libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément au règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression, ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données personnelles ou de limitation de traitement. Vous pouvez aussi pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. L'ensemble des renseignements fournis sera utilisé uniquement dans le cadre de ce concours.



# FICHE DE CANDIDATURE

**En l'absence de ce document, votre candidature ne sera pas valide  
(rappel des autres pièces à fournir en page 6)**

**Titre de votre projet :** .....

**Thématique choisie :** Choisissez un élément.

**Nature des candidats :**       CME       CMJ       Collège (classe : ..... )

**Nombre de jeunes impliqués (max.30) :** .....

**Lot choisi (indiquez un ordre de préférence dans la colonne de droite si vous souhaitez participer pour plusieurs lots) :**

Vous êtes un CME/CMJ	
Ypres – 14 mai 2025	
Arras – 18 juin 2025	
Ypres - 25 juin 2025	

Vous êtes un établissement scolaire	
Camp des Milles (Aix-en-Provence) – 03 au 06 juin 2025	
Ouistreham – 10 au 13 juin 2025	

**Coordonnées de la personne à contacter :**

**NOM et Prénom :** .....

**Adresse mail :** .....

**N° de téléphone :** .....

Fait à

Signature

# ANNEXE

## Arras



Crédits photo : [www.carrierewellington.com](http://www.carrierewellington.com) / cwgc.org

Pendant la Première Guerre mondiale, la ville d'Arras a été lourdement détruite par les combats, notamment lors des batailles d'Arras en 1917. La région est marquée par des sites de mémoire comme les carrières souterraines de Wellington, utilisées par les soldats britanniques pour préparer des offensives. Les cimetières militaires et monuments aux morts, tels que le mémorial canadien de Vimy, témoignent également des sacrifices de nombreux soldats.

Durant la Seconde Guerre mondiale, Arras a été occupée par les Allemands, et la Résistance y a joué un rôle actif. Cette riche histoire fait d'Arras, un des symboles de paix et mémoire du Pas-de-Calais.

## Camp des Milles (Site-Mémorial à Aix-en-Provence)



Crédits photo : Wikipedia / Camp des Milles

Dans ce bâtiment furent internées entre 1939 et 1942, plus de 10 000 personnes dans des conditions de plus en plus dures. Réfugiée en France, la plupart fuyait le totalitarisme, le fanatisme et les persécutions en Europe. Près de 2000 hommes, femmes et enfants juifs ont été déportés des Milles pour Auschwitz, uniquement parce que juifs.

Le Site-Mémorial a été conçu, principalement pour les jeunes, non seulement comme un musée d'histoire et un lieu de mémoire préservé, mais aussi comme un espace de culture patrimoniale et artistique et comme un "musée d'idées", un laboratoire innovant dans son contenu comme dans ses dispositifs pédagogiques.

Source : site internet du Camp des Milles

## Ouistreham Riva-Bella



Crédits photo : Normandie Tourisme / caenlamer-tourisme.fr

Durant la Seconde Guerre mondiale, Ouistreham Riva-Bella fut occupée par les troupes allemandes dès le 19 juin 1940 et, du fait de sa position géographique, fortifiée dès 1941. Le 6 juin 1944, 28 845 soldats alliés débarquèrent sur les plages de Sword Beach, situées entre Ouistreham Riva-Bella et Langrune. La prise du Grand Bunker, quartier général des Allemands, marqua la Libération complète de la ville dans la nuit du 9 au 10 juin 1944. Le site accueille aujourd'hui un musée entièrement consacré au Mur de l'Atlantique en Normandie.

## Ypres



Crédits photo : inflandersfield.be / wikipedia.org

Pendant la Première Guerre mondiale, Ypres fut l'une des premières villes martyrisées par l'utilisation des armes chimiques, dont le « gaz moutarde ». Plus de 500 000 personnes périrent dans les tranchées ou dans le « no man's land » autour d'Ypres. Ces 4 années de conflit laissèrent une ville dévastée.

C'est en 1921 que la reconstruction de la ville commença, avec notamment la construction de plus de 150 cimetières militaires et de monuments commémoratifs (dont la Porte de Menin). La reconstruction s'est faite sur le modèle de l'avant-guerre, afin d'affirmer l'identité de la ville et de rejeter la condamnation à mort imposée par les destructions.

Depuis 1985, Ypres agit en tant que « ville de la paix ». En raison de son histoire, elle a le droit et devoir d'élever sa voix dans le débat malheureusement toujours actuel sur la guerre et la paix.